

Seuls les enseignants nommés à titre provisoire ou ayant fait une demande de non maintien sans obtenir de poste à la 1^{ère} phase doivent OBLIGATOIREMENT remplir et retourner cette fiche.

Elle est à retourner impérativement pour le VENDREDI 9 JUIN 2017 délai de rigueur.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne - Division des Personnels – Service du Mouvement - Cité Administrative Tirlet – 51036 Châlons en Champagne Cedex

Barème :

FICHE DE RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE PHASE D'AJUSTEMENT DU MOUVEMENT
--

- Instituteurs et Professeurs des écoles titulaires
- Professeurs des écoles stagiaires

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Il est **obligatoire** de renseigner la priorité A ou B.

Si vous optez pour la priorité A, on considérera la nature de poste classée n°1.

Les secteurs géographiques seront alors examinés dans l'ordre de votre classement jusqu'à découverte d'un poste.

Si nécessaire, les natures de postes suivantes seront traitées selon la même procédure.

Si vous optez pour la priorité B, on considérera le secteur géographique classé n°1

Les natures de postes seront alors examinées dans l'ordre de votre classement jusqu'à découverte d'un poste. Si nécessaire, les secteurs géographiques suivants seront traités selon la même procédure.

Exemple 1

Vous choisissez priorité A (nature des postes)

Votre choix 1 : « Élémentaire »

Votre choix 2 : « Maternelle »

etc...

La procédure de recherche sera :

Recherche d'un poste élémentaire parmi les secteurs géographiques que vous avez classés.

Par exemple :

1- Châlons urbain, 2- Châlons rural, 3 - Epernay rural, 4 - Vitry urbain, 5 - Vitry rural, etc...

Si rien ne vous est attribué en « élémentaire » votre choix 2 « maternelle » sera étudié de la même manière dans l'ordre du classement des secteurs et ce jusqu'à épuisement de la liste.

Exemple 2

Vous choisissez priorité B (secteur géographique)

Votre choix 1 : Épernay Urbain,

Votre choix 2 : Épernay Rural

etc...

La procédure de recherche sera :

Recherche d'un poste sur « Épernay Urbain » dans l'ordre de classement des natures de postes.

Étude si nécessaire de votre choix 2 « Épernay Rural » selon la même procédure.

Remarque : les professeurs des écoles titularisés à la rentrée ne pourront être nommés sur les postes BD ASH, EREA, SEGPA, ULIS 1er et 2nd degré, postes spécialisés en établissements spécialisés que s'ils l'indiquent dans la fiche de renseignement.

NOM – PRENOM :

Indiquez ci-dessous si vous le souhaitez, 7 écoles maternelles, élémentaires, primaires ou établissements spécialisés maximum dans lesquels vous souhaiteriez être affecté-e sur un poste entier d'adjoint ou un complément de service s'ils existent. Pour chaque école, vous indiquerez si vous souhaitez une affectation sur un poste entier et/ou sur un couplage. Seules seront étudiées les lignes correctement remplies.

Ecoles / Etablissements	Villes	type de postes (*)	Poste entier	Couplage

(*) adjoints, option E, ULIS 1er degré, etc...

A

B

Cocher la case correspondant à la priorité choisie

<u>PRIORITE A</u> <u>(nature des postes sollicités)</u>		<u>PRIORITE B</u> <u>(secteur géographique demandé)</u>	
A classer de 1 à 11		A classer de 1 à 12	
Maternelle		REIMS Urbain	
Elémentaire		REIMS Rural	
Brigades départementales / BDFC		EPERNAY Urbain	
ZIL / BD REP +		EPERNAY Rural	
Postes Composés		CHALONS Urbain	
Brigade ASH		CHALONS Rural	
Postes spécialisés dans les écoles : ULIS 1er degré (anciennement CLIS)		VITRY Urbain	
Postes spécialisés dans le 2 nd degré : ULIS		VITRY Rural	
Postes spécialisés en établissement spécialisé (IME, Institut Michel Fandre, Village Yvon Morandat, ITEP, etc...)		SEZANNE Urbain	
		SEZANNE Rural	
Postes éducateurs en EREA		STE MENEHOULD Urbain	
Postes enseignants spécialisés en EREA SEGPA		STE MENEHOULD Rural	

Fait à, le

Signature